



Utilisation de climatiseurs et ventilateurs dans les établissements du CIUSSS MCQ durant les périodes de chaleur extrême en période de pandémie

En période de pandémie de COVID-19 et dans un contexte de chaleur extrême, l'utilisation de climatiseurs portatifs et de ventilateurs électriques demeure des moyens de rafraîchissement jugés appropriés lorsqu'ils sont utilisés adéquatement. Des précautions supplémentaires doivent toutefois être prises en milieu de soins. Nous vous invitons à consulter l'avis de l'INSPQ (2021a) sur *Utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied en milieu de soins dans un contexte de COVID-19* pour plus de précisions sur le sujet.

Certains principes directeurs et enjeux doivent ainsi être considérés lors de leur utilisation afin de maintenir un environnement présentant un risque minimal de transmission de la COVID-19.

Voici les principes directeurs à appliquer en tout temps pour tous les usagers (INSPQ, 2021a)

- Une évaluation du risque infectieux selon la clientèle (ex. : immunosupprimés) et en conformité avec les recommandations de l'équipe de PCI locale doit être réalisée.
- Si l'utilisation de ces appareils est envisagée dans une chambre hébergeant plusieurs usagers, une évaluation individuelle du risque doit être faite. Il est recommandé d'arrêter le système d'oscillation des ventilateurs électriques afin d'éviter une dispersion radiale et non contrôlée des particules.
- Lors de l'utilisation de ces appareils, il importe de s'assurer que les lieux soient simultanément et adéquatement ventilés en tout temps (par un apport d'air extérieur), soit en ouvrant les fenêtres si possible ou en utilisant adéquatement le système de ventilation mécanique, lorsque présent (INSPQ, 2021b).
- Lors de l'installation et du retrait, l'entretien adéquat et régulier des climatiseurs portables et ventilateurs électriques doit être effectué selon les consignes du fabricant par des personnes compétentes en fonction des modalités locales établies.
- Les pratiques de base (ex. hygiène des mains avant et après la manipulation des appareils) doivent être appliquées lors du nettoyage, de la manipulation et de l'entretien de ces appareils.
- Le flux d'air provoqué par ces appareils ne doit pas être orienté vers la porte de sortie de la chambre ou de l'unité pour éviter la dispersion d'aérosols.
- Le flux d'air provoqué par ces appareils ne doit pas être orienté vers le visage des occupants ni d'une personne vers une autre. Si cela n'est pas possible, un déflecteur ou un écran pourrait être installé devant l'appareil, pour rediriger le flux d'air loin du visage des occupants.
- Les éléments du plan de chaleur extrême du CIUSSS MCQ doivent être mis en place (ex. : assurer une hydratation adéquate, prévoir une alternance travail/repos dans un endroit climatisé, etc).

Selon Santé Canada (2011), le ventilateur peut être utilisé devant une fenêtre ou encore avec un seau de glace devant la personne afin de rafraîchir la température intérieure. L'utilisation d'un ventilateur la nuit peut aussi contribuer à diminuer la température à l'intérieur.

Température ambiante	Mesures lors de l'utilisation du ventilateur
T° ≤ 36 °C	<p>L'air qui provient du ventilateur peut favoriser la perte de chaleur par convection et par évaporation. Le corps transmet la chaleur au courant d'air plus rapidement par la conduction/convection et l'évaporation que si l'air était stagnant, gardant ainsi la température corporelle plus basse.</p> <p>Le ventilateur peut être utilisé. Surveillez les personnes vulnérables.</p>
T° ≥ 36 °C et humidité < 55 %	<p>Utiliser le ventilateur en combinaison avec les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer le ventilateur près d'une fenêtre ouverte lorsque la température extérieure est plus fraîche afin de faire circuler l'air vers l'intérieur; • Installer un bac de glace devant le ventilateur; • Asperger fréquemment d'eau le corps de la personne à rafraîchir afin d'augmenter l'évaporation (notamment chez les personnes âgées). <p>Le ventilateur peut être utilisé avec des mesures complémentaires et augmenter la surveillance des personnes vulnérables.</p>
T° ≥ 36 °C et humidité ≥ 55 %	<p>L'air qui provient du ventilateur peut contribuer à la perte de chaleur par évaporation si l'on transpire ou l'on pulvérise de l'eau sur soi et que la sueur ou l'eau s'évapore. En l'absence d'évaporation, l'air chaud augmente la température par convection.</p> <p>Ne pas utiliser de ventilateur.</p>
Mise en garde	<p>L'utilisation d'un ventilateur servant à diriger un courant d'air sur soi peut être contre-productive si la température de l'air est supérieure à celle de la peau et que l'évaporation de la sueur est ralentie par l'humidité élevée, l'âge, certaines maladies ou certains médicaments. En cas de chaleur extrême, la température peut être beaucoup plus élevée à l'intérieur et il peut être dangereux de ne faire circuler que cet air extrêmement chaud. En outre, certains vieux ventilateurs n'offrent pas un bon débit ou sont moins efficaces, ce qui en diminue l'effet bénéfique.</p>

Références :

- INSPQ (2021a). *Utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied en milieux de soins dans un contexte de COVID-19* [En ligne]. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3011-climatiseurs-mobiles-ventilateurs-milieux-soin-covid19.pdf>
- INSPQ (2021b). *Document d'appui destiné au Comité consultatif sur la transmission de la COVID-19 en milieux scolaires et en milieux de soins et sur le rôle de la ventilation.* [En ligne]. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3097-transmission-covid-19-milieux-scolaires-soins-ventilation-covid19.pdf>
- Santé Canada (2011) : *Lignes directrices à l'intention des travailleurs de la santé pendant les périodes de chaleur accablante : Un guide technique* [En ligne]. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/changement-climatique-sante/lignes-directrices-intention-travailleurs-sante-pendant-periodes-chaleur-accablante-guide-technique.html>